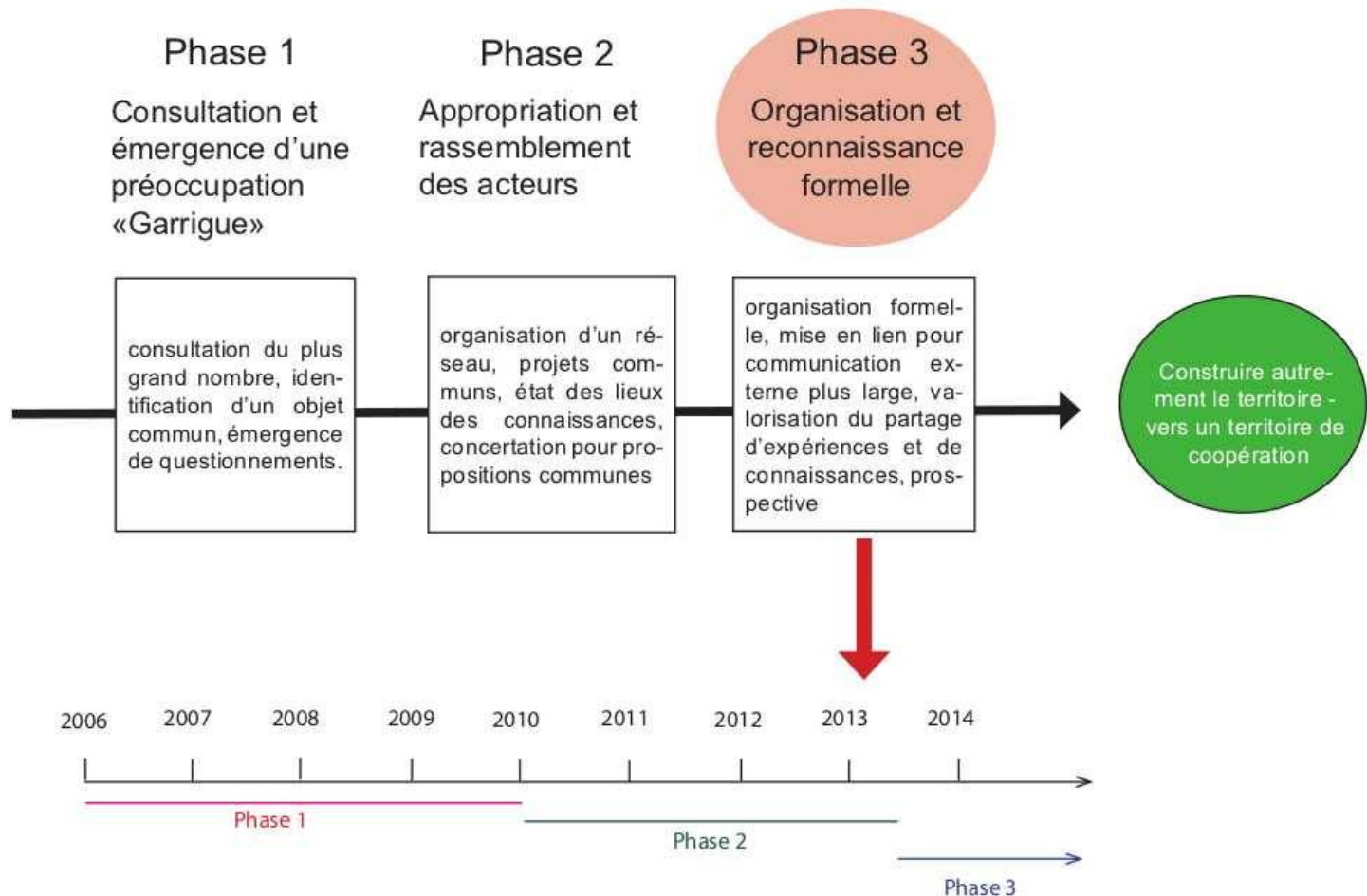


Le Forum du Collectif des Garrigues



Foyer de Buzignargues
17 octobre 2013

Un projet en 3 phases :

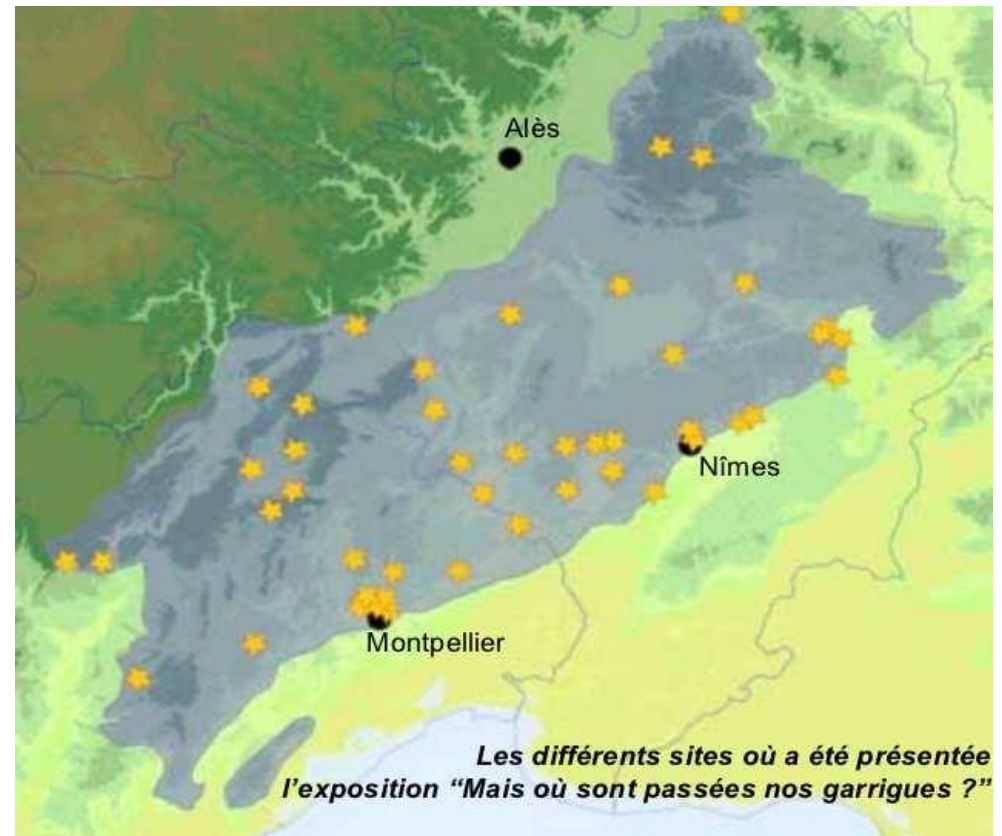


Pour chacune de ces phases, des projets et des contenus :



- **Période 2006 - 2010 :**
l'amorce d'une réflexion globale quant au devenir du territoire des garrigues.
- une exposition itinérante « Mais où sont passées nos garrigues ? »,
 - 4 colloques Garrigues Regards Croisés,
 - des éditions (Points de vue sur la garrigue, Écolodoc, Éloge du Pic Saint Loup, La garrigue et ses hommes)

Une phase de collecte

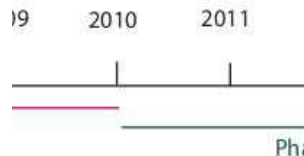


Pour chacune de ces phases, des projets et des contenus :

Phase 2

Appropriation et rassemblement des acteurs

organisation d'un réseau, projets communs, état des lieux des connaissances, concertation pour propositions communes



□ Période 2010 - 2013 :

l'émergence d'un groupe d'acteurs impliqués dans la connaissance et la gestion des garrigues : le Collectif des Garrigues.

- L'Atlas des Garrigues,
- les Rendez-vous des Garrigues,
- l'Encyclopédie Vivante des Garrigues,
- l'animation du réseau, communication et accompagnement de la dynamique collective.

Poser le savoir : l'Atlas des Garrigues

Le livre de référence sur les garrigues

10 thématiques abordées :

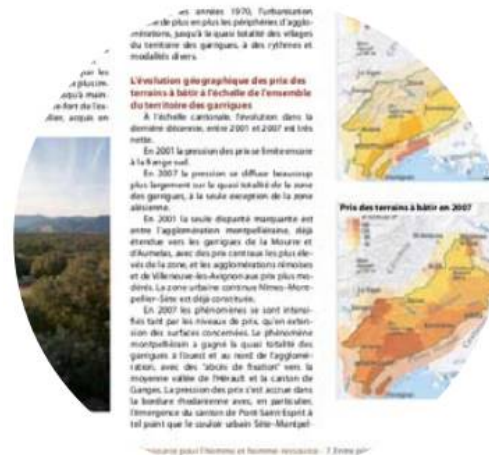
- Géologie : l'ossature des paysages
- L'eau : une ressource, un risque
- Un riche patrimoine naturel
- Le paradoxe du feu
- L'histoire de l'occupation humaine de la garrigue
- Les diverses exploitations de la garrigue
- Entre plaine et relief le foncier au cours de l'histoire
- Nouveaux usages de loisirs
- Traits culturels d'un territoire vivant
- Représentations et place du territoire

75 auteurs,

plus de 100 cartes,

350 pages

Parution en octobre 2013



Élevage et pastoralisme, réalités d'aujourd'hui et mutations récentes

État des lieux

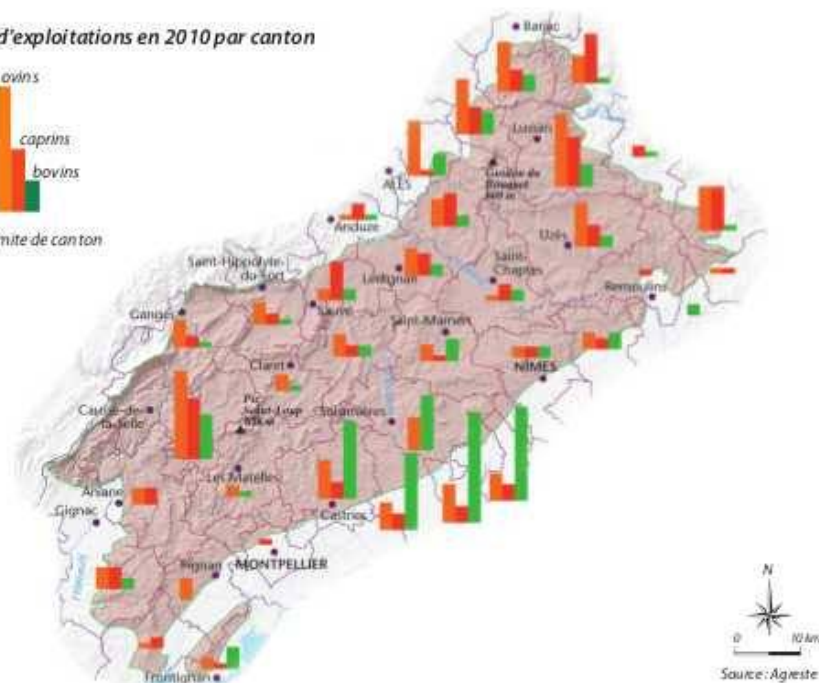
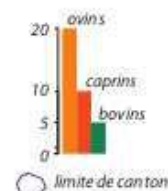
D'après le Recensement Général Agricole de 2010, le cheptel ovin sur le territoire des garrigues est d'environ 15 000 brebis. Les 130 exploitations sont surtout orientées vers la production d'agneaux pour la viande.

La centaine d'exploitations d'élevage caprin (essentiellement pour le lait), compte au total près de 3 500 chèvres.

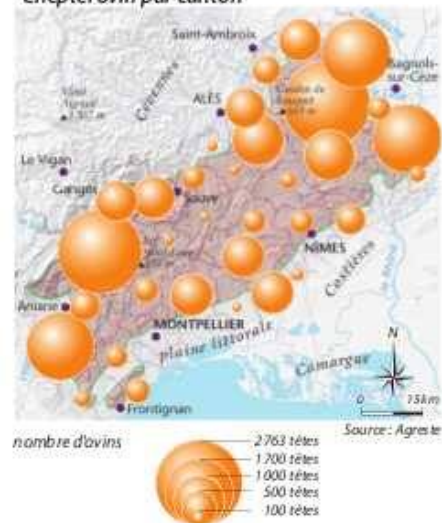
Au niveau de l'élevage bovin (races Aubrac et Camargue pour la plupart), le cheptel est de plus de 2 300 vaches réparties sur environ 80 exploitations.

Enfin, la place des équins est très importante, mais beaucoup plus difficile à quantifier et à cartographier (du fait du très grand nombre de propriétaires individuels). D'après les experts, on estime la présence de 7 000 chevaux sur le territoire des garrigues et environ 150 exploitations.

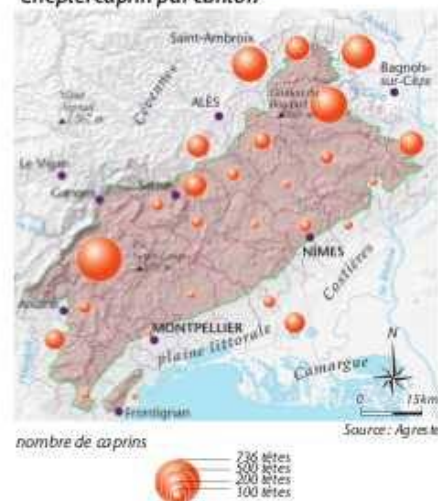
Nombre d'exploitations en 2010 par canton



Cheptel ovin par canton



Cheptel caprin par canton



Cheptel bovin par canton



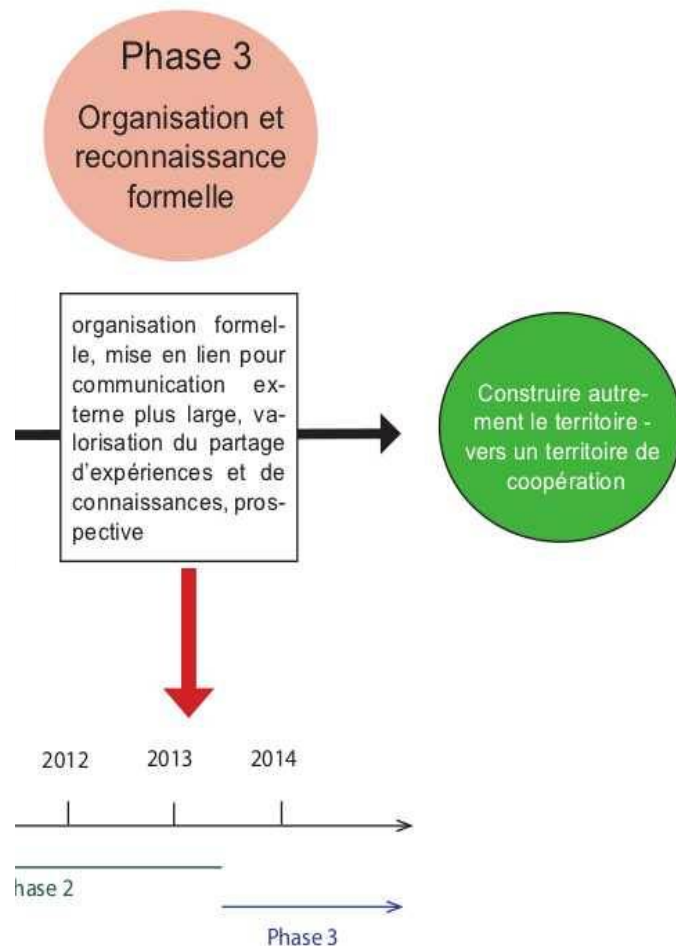




Propositions de gestion : vers une Charte des Garrigues

- ❑ À partir des connaissances acquises par l'Atlas
- ❑ Bases de réflexion vers une Charte des Garrigues
- ❑ Premières propositions au Colloque le 19 novembre prochain

Pour chacune de ces phases, des projets et des contenus :



▣ **2013 et la suite :** reconnaissance et organisation formelle du Collectif des Garrigues

- la réunion du réseau - octobre 2012
- assemblée constitutive le 14 mai 2013 à Sommières
- premier Forum du Collectif des Garrigues le 17 octobre 2013

Présentation officielle de l'ensemble des travaux – Colloque – novembre 2013 à Montpellier



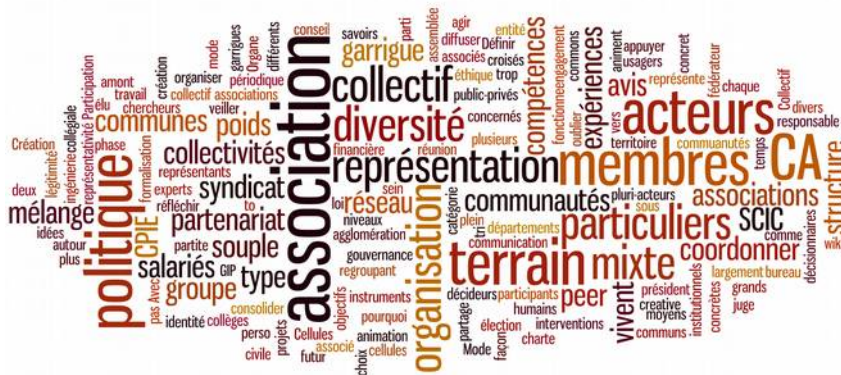
Le 4 octobre 2012 : réunion plénière
On aborde la question de la future structuration



Quel(s) contenu(s) ? Quelle
gouvernance ? Quel(s) moyen(s) ?

Idées ressorties en plénière :

- la poursuite de ce qui existe, c'est à dire la structuration des connaissances et l'échange des expériences et des savoirs,
- veiller à incarner une vision globale, transversale et citoyenne du territoire,
- une représentativité et la diversité des membres garanties par une gouvernance souple, partagée, en réseau...



> Le groupe de travail se monte pour une organisation formelle du Collectif

Le texte fondateur

Un territoire
d'action

Un contexte

La finalité de
la démarche

Les objectifs
opérationnel
s

Le Collectif des Garrigues pour les 3 à 5 ans à venir.

Construire autrement le territoire / les garrigues un territoire de coopération

Territoire d'action : le territoire des garrigues. Cette entité géographique couvre une surface d'environ 340 000 ha à cheval sur les départements du Gard et de l'Hérault. Elle est délimitée par la vallée du Rhône à l'Est et la vallée de l'Hérault à l'Ouest entre les agglomérations de Sète, Montpellier, Nîmes, Alès et le Gard Rhodanien et s'étend sur plus de 250 communes. Avec une altitude moyenne variant de 100 à 300 mètres, elle constitue le pallier central du gradin languedocien oriental, tourné sur la Méditerranée, et s'élevant au Nord vers les Cévennes. Ce territoire connaît une forte démographie et compte aujourd'hui environ 350 000 habitants (sans les villes portes).

Contexte : il existe un espace des garrigues gardoises et héraultaises qui par son histoire, sa géographie, ses pratiques communes, ses caractéristiques physiques et historiques, a valeur de territoire. La garrigue a été façonnée par les activités de l'homme et évolue au gré des modifications d'usage par l'homme. Il en résulte un riche patrimoine historique, naturel et culturel. Actuellement deux grandes dynamiques en jeu s'observent : un abandon agricole et pastoral entraînant une fermeture des milieux et un phénomène d'étalement urbain. De nouveaux défis sont à relever comme la maîtrise de l'urbanisation, la gestion des mobilités, la préservation des patrimoines, la relance de nouvelles formes d'agriculture, le partage entre différents usages de la garrigue, la valorisation des paysages, la prise en compte des risques... De plus ce territoire est riche d'envies et d'initiatives mais souvent isolées et peu organisées. Il apparaît le besoin, d'une part, d'avoir un langage commun pour définir la garrigue, pour cerner les enjeux d'aujourd'hui et de demain et, d'autre part, de mettre en place une mise en relation et en cohérence des actions et des acteurs sur le terrain.

Finalité de la démarche : dans ce contexte, le Collectif des Garrigues a la volonté de contribuer au rapprochement des acteurs du territoire, de susciter la réflexion sur le futur des garrigues et d'en produire du contenu afin :

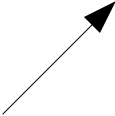
- de faciliter le dialogue autour des questions de gestion et d'aménagement du territoire,
- de participer à l'amélioration de la qualité et de l'efficacité des actions de gestion des garrigues, d'apporter une aide à la décision,
- d'accroître les échanges et les coopérations,
- de créer du bien commun à disposition des acteurs des garrigues et de tous,
- de favoriser et d'impulser les démarches innovantes pour l'avenir du territoire.

Objectifs opérationnels : pour ce faire, le Collectif des Garrigues souhaite orienter son action autour de trois grands axes :

- Construire un centre de ressources vivant sur le territoire des garrigues, dans lequel on trouvera, des ressources documentaires, des outils (de gestion, de valorisation, de participation, des outils pédagogiques), des contacts et des références, des retours d'expériences et de pratiques, le référencement des projets du territoire...
- Proposer des analyses et formuler des propositions pour le territoire des garrigues, à travers l'approfondissement de deux entrées, « la garrigue au 21^e siècle » (les grands enjeux de demain et comment les aborder) et « dans la garrigue on invente » (autour de l'innovation sociale et du mieux vivre en garrigue).
- Transmettre les connaissances et les expériences, former et accompagner les acteurs des garrigues, promouvoir les méthodes de dialogue et de coopération à l'échelle d'un territoire. En organisant et en participant entre autre à des journées d'échanges d'expériences, des cycles de formations techniques et méthodologiques, de l'accompagnement adapté aux projets des acteurs du territoire...

Le texte fondateur – des méthodes

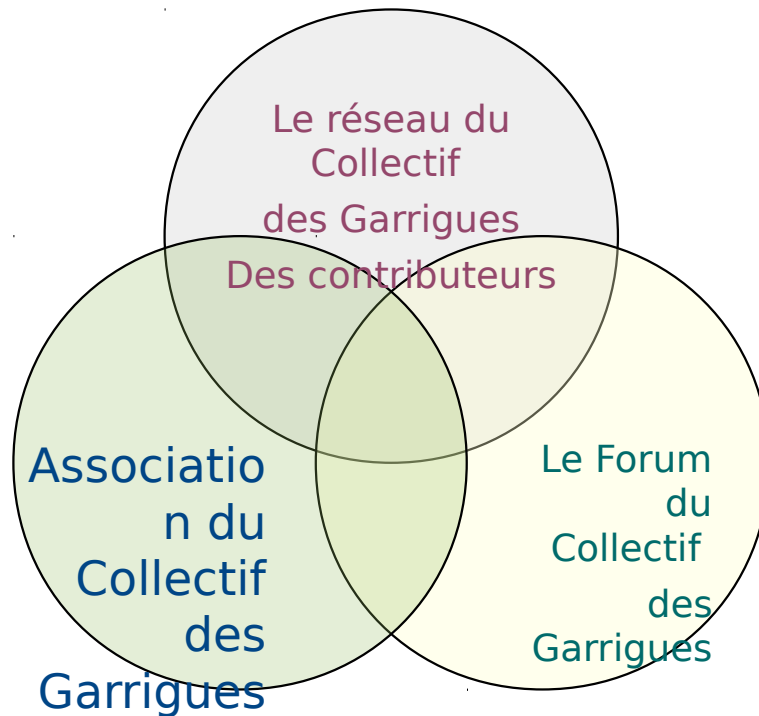
Des
méthodes



Méthodes : le Collectif des Garrigues appuie son action sur quelques principes forts et fédérateurs

- le dialogue au cœur du projet : dialogue entre territoires voisins, dialogue entre secteurs d'activités, dialogue entre groupes sociaux (collectivités locales, associations, entreprises...)
- la coopération comme modèle d'organisation collective la mieux adaptée pour répondre à la complexité des enjeux
- l'approche systémique, scientifique et objective des problématiques pour dépasser toute vision partielle et partisane
- la mise en réseau considérée comme étape préalable à toute action pour améliorer son portage collectif et son efficacité future
- la pédagogie pour tous afin d'améliorer la compréhension des enjeux et leur appropriation
- faire du collectif des garrigues un laboratoire sur la participation et l'intelligence collective à l'échelle d'un territoire

Quelle gouvernance ?



- Le Collectif des Garrigues en trois entités
 - une entité de partage et de production
 - une entité de discussion stratégique
 - une entité d'animation et de gestion administrative

Le règlement intérieur

REGLEMENT INTERIEUR FONCTIONNEMENT DU COLLECTIF DES GARRIGUES

QUELQUES DÉFINITIONS

- **Territoire des garrigues** : entité géographique cohérente d'un seul tenant situé à cheval sur les départements du Gard et de l'Hérault.
- **Collectif des Garrigues** : Lieu identifié de partage, de réflexions et de propositions sur le territoire des garrigues.
- le **Réseau** du Collectif des Garrigues : l'entité de partage et de production.
- le **Forum** du Collectif des Garrigues : l'entité de discussion stratégique.
- l'**Association** du Collectif des Garrigues : l'entité d'animation et de gestion administrative.
- **Catégories de membres** :
- les **contributeurs** : personnes qui s'impliquent dans le partage et la production de connaissances et d'expériences.
- les **membres - adhérents** de l'association : personnes physiques adhérentes de l'Association du Collectif des Garrigues.
- les **membres associés** : représentants de personnes morales associées (structures partenaires).

CHAPITRE 1 – les enjeux de la gouvernance du Collectif des Garrigues

Le Collectif des Garrigues ayant pour finalité de rassembler et de valoriser les expériences et les connaissances sur la garrigue, de contribuer au rapprochement des acteurs du territoire, et de susciter la réflexion sur le futur des garrigues, préservant et développant les spécificités de ce territoire, dans le respect des milieux et de sa vie citoyenne, sa gouvernance est conçue pour être en cohérence avec les objectifs et les méthodes inscrites dans le texte fondateur (dialogue, échange, coopération...).

Afin de répondre aux motivations multiples des acteurs du territoire et de permettre que chacun trouve son espace d'implication, sont distinguées les fonctions de production et d'échange de contenus, de débat d'orientations et de gestion du réseau. L'interdépendance entre ces trois fonctions, en cohérence avec le texte fondateur, assure un fonctionnement durable du réseau.

CHAPITRE 2 – les entités constituant le réseau du Collectif des Garrigues et leur fonctionnement.

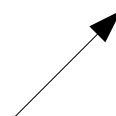
Le Collectif des Garrigues est constitué de trois entités :

- le réseau du Collectif des Garrigues,
- le forum du Collectif des Garrigues,
- l'association du Collectif des Garrigues.

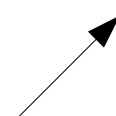
2.1 – le Réseau du Collectif des Garrigues

Constitué de contributeurs, ces derniers sont des personnes physiques qui se sont inscrites en suivant la procédure courante d'inscription présentée sur le site internet du Collectif des Garrigues. Cette inscription est libre et gratuite. Il est possible d'y renoncer en se désinscrivant du site.

Les enjeux de la
gouvernance



Le Réseau du Collectif
des Garrigues



Le règlement intérieur

L'inscription au réseau ne confère pas la qualité de membre de l'association. Les inscrits ne bénéficient d'aucun avantage en nature ou en espèces. En revanche, l'inscription au réseau ouvre la possibilité : de participer aux projets du Collectif, de recevoir une information régulière sur la vie du réseau, d'échanger sur des listes de discussions générales et thématiques. Les contributeurs peuvent se rassembler au sein d'équipes-projets thématiques.

2.2 – le Forum du Collectif des Garrigues

Le Forum constitue le lieu de débat d'orientations du Collectif des Garrigues. Il se réunit au moins deux fois par an. Il débat et échange sur les actions, projets et questionnements issus du réseau ainsi que sur des thématiques transversales concernant l'avenir du territoire des garrigues. Il produit à chaque séance un avis diffusé à l'ensemble du réseau et selon les cas à l'extérieur.

Le forum est constitué :

- des membres associés. Ces derniers correspondent aux structures ayant rempli une inscription gratuite et déclarative au Forum du Collectif des Garrigues,
- des membres adhérents de l'association de gestion du Collectif des Garrigues,
- et sur demande de l'association, de contributeurs impliqués dans des projets débattus à l'ordre du jour.

La constitution du Forum du Collectif des Garrigues traduira la diversité et l'implication des acteurs.

2.3 – l'Association du Collectif des Garrigues

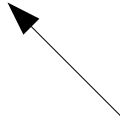
L'association a pour rôle la gestion, l'animation et la représentation du Collectif des Garrigues. Elle est constituée de personnes physiques souhaitant s'impliquer dans la gestion du réseau, et étant à jour de leur cotisation, elle même fixée chaque année par l'Assemblée Générale.

Elle anime et encadre le réseau de contributeurs en leur apportant outils et méthodologies.

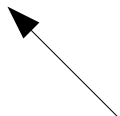
Elle se fait le relais de leurs travaux et questionnements.

Elle anime le Forum du Collectif des Garrigues et travaille les avis d'orientations en démarches de projets.

Elle assure la gestion administrative et financière du Collectif des Garrigues.



Le Forum du Collectif
des Garrigues



L'Association du
Collectif des Garrigues

statuts – Association le Collectif des Garrigues

STATUTS de l'Association Le Collectif des Garrigues
Adoptés lors de l'Assemblée Générale du 14 mai 2013

ARTICLE PREMIER – Création de l'association

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre : « Association Le Collectif des Garrigues ».

ARTICLE PREMIER – Création de l'association

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre : « Association Le Collectif des Garrigues ».

d'acteurs sur le territoire
tributaires, d'un forum et
iser les expériences et les
itoire, et de susciter la
territoire, dans le

du territoire,
gestion des

ARTICLE 2 – OBJET

L'association a pour objet l'animation, la gestion, et la représentation d'un réseau d'acteurs sur le territoire des garrigues du Gard et de l'Hérault. Ce Collectif est constitué d'un réseau de contributeurs, d'un forum et de l'Association du Collectif des Garrigues. La finalité est de rassembler et de valoriser les expériences et les connaissances sur la garrigue, de contribuer au rapprochement des acteurs du territoire, et de susciter la réflexion sur le futur des garrigues, préservant et développant les spécificités de ce territoire, dans le respect des milieux et de sa vie citoyenne afin :

s,
oire.

u Domaine de

- de faciliter le dialogue autour des questions de gestion et d'aménagement du territoire,
- de participer à l'amélioration de la qualité et de l'efficacité des actions de gestion des garrigues, d'apporter une aide à la décision,
- d'accroître les échanges et les coopérations,
- de créer du bien commun à disposition des acteurs des garrigues et de tous,
- de favoriser et d'impulser les démarches innovantes pour l'avenir du territoire.

et étant à jour de leur

ASSEMBLEE GÉNÉRALE ORDINAIRE

L'assemblée générale ordinaire comprend tous les membres de l'association à jour de leur cotisation. Elle se réunit au moins une fois par an afin de fixer le montant de la cotisation, voter le budget, d'approuver les comptes et le rapport moral de l'association. Elle pourvoit à la nomination ou au remplacement des membres du bureau.

La convocation doit être adressée par voie électronique ou par défaut par courrier 15 jours avant la date fixée pour la réunion de l'Assemblée Générale.

Les résolutions soumises à l'Assemblée générale ordinaire sont adoptées à la majorité des membres présents ou représentés.

Le vote par procuration est autorisé mais nul membre ne peut détenir plus de deux mandats.

Date à retenir :

19 novembre : Colloque
Garrigues Regards Croisés le
19 novembre 2013 à Sup'Agro

Ateliers

- Le Forum des Garrigues quelle organisation ?
- Quelles thématiques vous souhaitez que le Collectif des Garrigues approfondisse en 2014 ?
- Comment le Collectif se présente au prochain Colloque ?

Merci

Un apéritif à base de produits
du coin pour terminer la
soirée